

## Les finances des départements avec métropole

**Les départements dotés d'une métropole affichent des volumes budgétaires par habitant inférieurs à ceux des départements ne comprenant pas de métropole, tant pour les dépenses que pour les recettes, en fonctionnement et en investissement.**

**Les dépenses reflètent en partie leur composition sociale : elles sont plus faibles dans les politiques d'aide aux personnes âgées et plus élevées s'agissant du RSA. S'agissant des recettes, bien que les départements avec métropole profitent d'un marché immobilier plus dynamique, qui soutient fortement leurs recettes de DMTO, les autres recettes fiscales et les concours financiers de l'Etat bénéficient prioritairement aux départements sans métropole.**

**Si leur endettement par habitant se révèle plus faible, leur délai de désendettement reste plus élevé en raison d'une épargne brute sensiblement plus favorable dans les départements sans métropole. Malgré ces contrastes, la comparaison entre départements aux profils similaires, les uns dotés d'une métropole et les autres dépourvus, fait apparaître un rapprochement de leurs structures financières, à l'exception des recettes.**

La France métropolitaine compte 21 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant le statut de métropole, auxquels s'ajoute la Métropole de Lyon, qui constitue une collectivité à statut particulier. Ces 22 métropoles sont présentes dans 27 départements, dont 25 de façon significative<sup>1</sup> (cf. *Encadré méthodologique*), lesquels regroupent 35,8 millions d'habitants, dont 51,4 % résident dans une métropole. En 2024, les départements dotés d'une métropole représentent 49,1 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des départements et 46,7 % des dépenses d'investissement (cf. *Tableau 1*)

### Des volumes budgétaires par habitant inférieurs dans les départements dotés d'une métropole

Généralement plus peuplés (voir *Encadré méthodologique*), plus jeunes et plus exposés aux inégalités sociales, ces départements présentent des spécificités qui se reflètent dans leur situation financière. Ainsi, leurs dépenses de fonctionnement par habitant (1013 €/hab. en 2024) sont inférieures de - 6,8 % (cf. *Tableau 2*) à celles des départements sans métropole (1087€/hab.). Il en va de même pour leurs recettes de fonctionnement (1057 €/hab.), avec un écart plus prononcé avec les départements

<sup>1</sup> Les départements de Paris et de la petite couronne, intégralement situés dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, sont considérés comme des départements avec métropole dans cette étude. A l'inverse, l'Essonne et le Val d'Oise, ne comptant respectivement que 6 communes et 1 commune au sein de la

Métropole du Grand Paris, sont considérés comme des départements « sans métropole ».

sans métropole (- 10,6 %). En matière d'investissement, ces écarts sont encore plus marqués : les départements avec métropole présentent des dépenses et des recettes d'investissement par habitant nettement plus faibles, respectivement de - 16,4 % et - 30,1 %, inférieures à celles des départements sans métropole soulignant un effet de population important.

milliards d'euros. Les départements dotés d'une métropole y consacrent des montants légèrement inférieurs à ceux observés dans les territoires sans métropole (*graphique 1*): 62,8 % des dépenses de fonctionnement pour les premiers contre 68,8 % pour les seconds. Cet écart s'observe principalement dans deux domaines des politiques sociales: la famille et l'enfance, où la dépense par habitant s'élève à 164,2 euros dans les départements avec métropole contre 172,1 euros dans ceux qui en sont dépourvus, ainsi que les personnes âgées, avec des dépenses d'APA (personnes âgées dépendantes) inférieures d'une vingtaine d'euros par habitant dans les départements avec métropole (103,1 euros par habitant dans les départements avec métropole, contre 125,6 euros dans les autres, (*cf. Tableau 3*). Des écarts s'observent également dans les dépenses dédiées aux personnes âgées hors APA (36,3 euros par habitant contre 41,1 pour les départements sans métropole). Ils reflètent en partie les disparités de composition démographique de ces territoires.

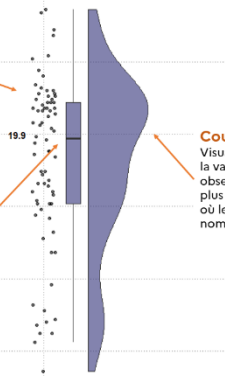
### Encadré 1. Lecture des graphiques au format « nuage de pluie »

#### Données brutes

Un point représente un département. Facilite la lecture des données individuelles en évitant le chevauchement des points identiques

#### Boxplot

Permet de visualiser la répartition des données individuelles autour d'une statistique centrale. La médiane est représentée par le trait gras, le rectangle regroupe 50 % des départements



#### Courbe de densité

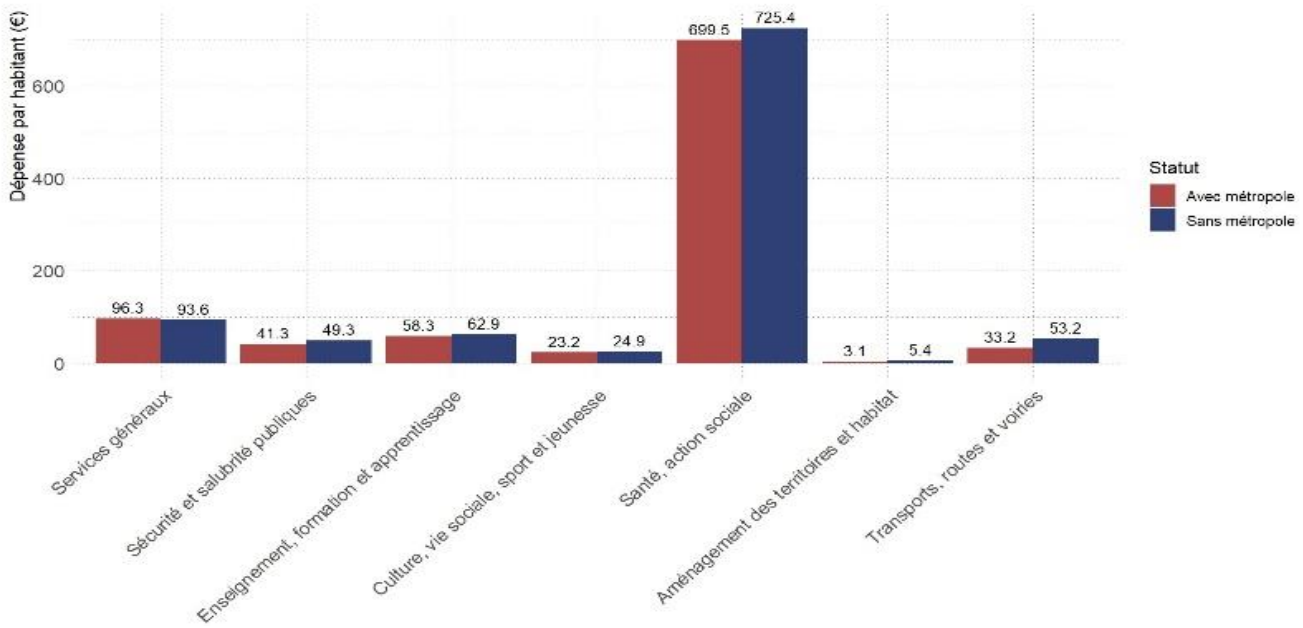
Visualisation lissée de la distribution de la variable à partir des données observées. Les zones où la courbe est la plus large correspondent aux intervalles où les observations sont les plus nombreuses.

### Des dépenses d'action sociale qui reflètent la composition démographique des territoires

Avec plus de 700 euros par habitant, la santé et l'action sociale constituent le premier poste de dépenses par fonction des départements. En 2024, elles représentent 65,7 % des dépenses de fonctionnement des départements, soit 45,9

Les départements dotés d'une métropole se caractérisent par une population plus jeune. La part des 60-74 ans y est ainsi de 17,0 %, contre 19,8 % dans les départements dépourvus de métropole (*graphique 2*).

**Graphique 1. Médiane des dépenses de fonctionnement par fonction (€/habitant, 2024)**



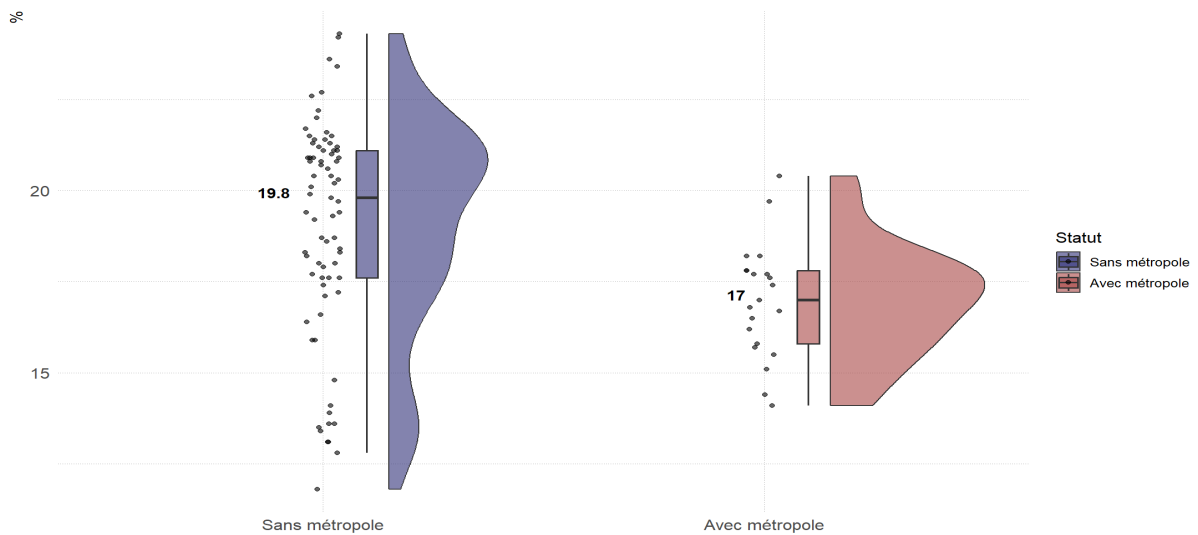
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Des dépenses de RSA supérieures dans les départements dotés d'une métropole**

habitant contre 157,9 euros par habitant), en raison notamment d'une concentration accrue de la pauvreté dans les grandes agglomérations<sup>2</sup>.

A l'inverse, ces départements présentent des dépenses de RSA plus élevées (164,0 euros par

**Graphique 2. Part des 60 – 74 ans (2024) dans les départements**



Source : Insee, Recensement de la population 1968-2021

<sup>2</sup> Lauren Berthelot, Ivan Tissot (Insee), Clément Boisseuil, Émilie Moreau, Sandra Roger, *Quelles évolutions de la pauvreté dans la*

*métropole du Grand Paris en dix ans ?*, Insee Analyses Île-de-France • n° 190 • Septembre 2024

Les 100 plus grandes villes regroupent un tiers des personnes pauvres pour seulement 20 % de la population. Les marchés du travail métropolitains accentuent ce phénomène : chômage plus élevé (selon la définition du chômage observée par le BIT), surtout chez les jeunes (26,4 % des jeunes urbains contre 22,4 % des jeunes ruraux<sup>3</sup>), et forte proportion d'emplois précaires. S'y ajoutent des structures familiales plus fragiles, notamment davantage de familles monoparentales (9,4 % des ménages contre 9,0 %) particulièrement exposées à la pauvreté<sup>4</sup>. L'ensemble de ces facteurs contribuent à une proportion plus importante d'allocataires du RSA dans les départements avec métropole et aux écarts observés dans les données financières.

### **Population et métropole : des logiques de dépenses divergentes**

Des dynamiques opposées apparaissent entre ces deux groupes de départements, s'agissant du lien entre dépenses par habitant et niveau de population. Dans les départements dotés d'une métropole, les dépenses augmentent avec la taille de la population. Cette évolution tient vraisemblablement à un effet de centralité : ces territoires forment des bassins de vie plus larges, dépassant les frontières départementales, créant un écart entre population présente et population résidente. Ce mécanisme d'attractivité (ou métropolisation), accroît l'intensité d'usage des services et des infrastructures. Il en résulte une hausse mécanique des dépenses de fonctionnement.

À l'inverse, dans les départements sans métropole, les territoires les moins peuplés présentent souvent des dépenses par habitant

plus élevées (*graphique 3*). La présence d'infrastructures et de services pour une population réduite accroît mécaniquement la charge par habitant, indépendamment de l'intensité des besoins. Les coûts fixes (implantations, personnels incompressibles) se répartissent eux aussi sur un nombre réduit de résidents. Pour autant, ces territoires, souvent marqués par une faible dynamique ou une baisse démographique, connaissent en moyenne une pression sociale moins concentrée que dans les grands pôles urbains. Les dépenses relèvent davantage de déterminants structurels, comme le vieillissement, qui génèrent des besoins élevés. La contraction démographique s'accompagne en outre d'ajustements de l'offre (mutualisations, réorganisations, adaptation des effectifs), qui contribue à modérer l'évolution des charges de fonctionnement. Ainsi, les dépenses par habitant peuvent se stabiliser, voire diminuer, non du fait d'une disparition des besoins, mais d'une moindre intensité et d'une moindre concentration des situations sociales.

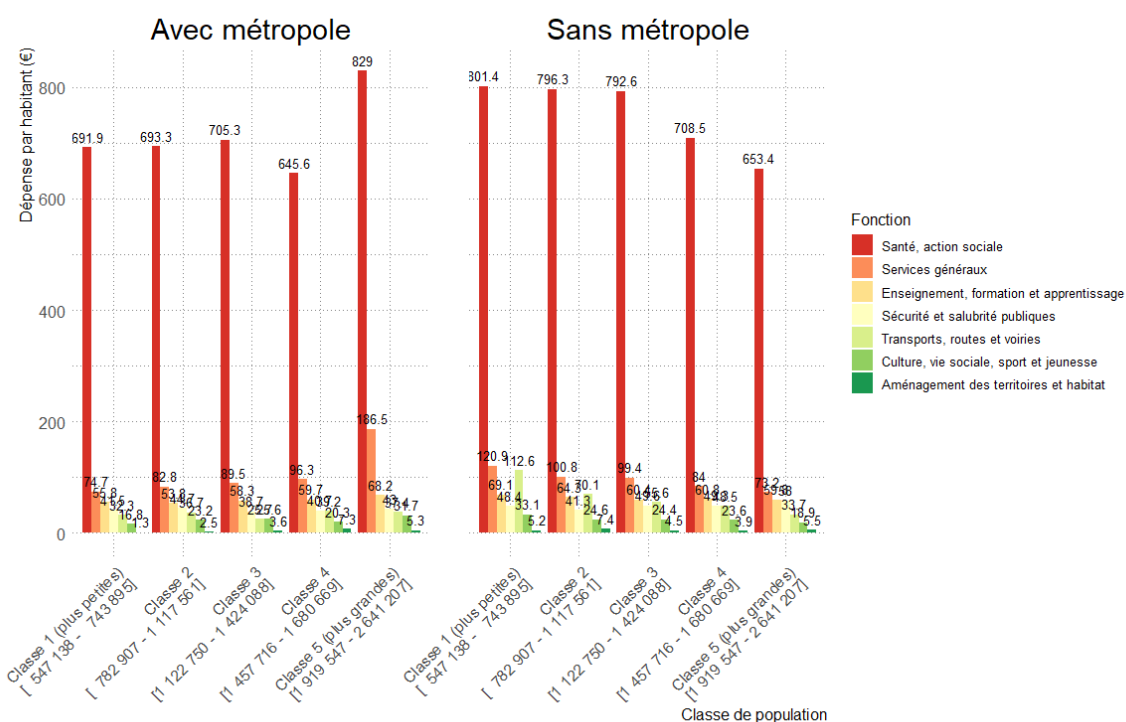
Cet effet population est observé dans la majorité des cas. Par exemple, pour les dépenses d'enseignement, formation et apprentissage, les départements avec métropole les moins peuplés dépensent en moyenne 55,8 euros par habitant, contre 68,2 pour les plus peuplés. Du côté des départements sans métropole, les dépenses de culture, vie sociale, sport et jeunesse passent de 33,1 euros par habitant à 18,9 pour les collectivités les plus peuplées (*graphique 3*).

---

<sup>3</sup> Noor-yasmin Djataou, Hélène Furnon-Petrescu, Carine Seiler, *Pauvreté et conditions de vie des jeunes dans le monde rural : comment adapter les réponses institutionnelles ?*, Novembre 2024

<sup>4</sup> *op.cit.*

### Graphique 3. Dépenses par habitant selon la classe de population et le statut



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

#### Des DMTO par habitant bien supérieurs dans les départements avec métropole

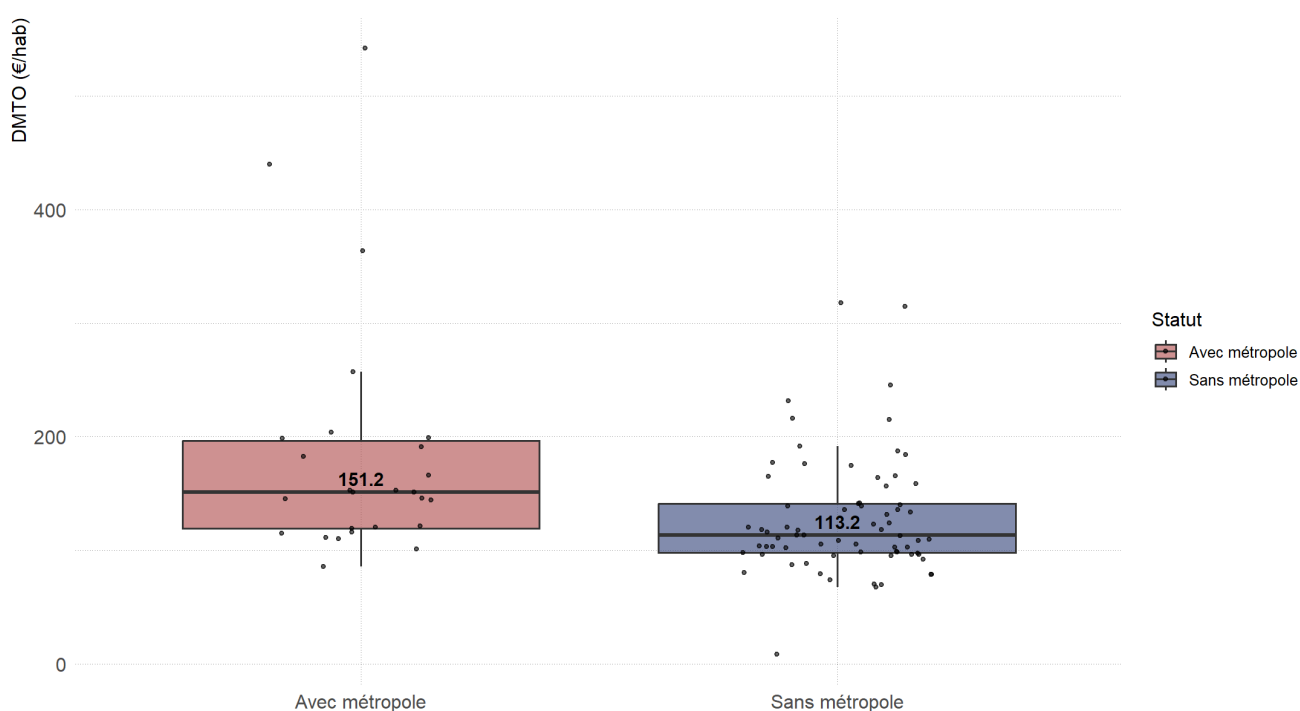
Les impôts et taxes, les concours de l'État ainsi que les subventions et participations reçues constituent les principales ressources des départements. Parmi elles, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) occupent une place significative : ils représentent 14 % des recettes totales de ces collectivités, soit 9,9 milliards d'euros<sup>5</sup>.

Ces ressources présentent toutefois des disparités selon que les départements sont ou non dotés d'une métropole. S'agissant des DMTO, la structure et la valeur du parc immobilier français entraînent une concentration du patrimoine dans les territoires métropolitains, où les niveaux de prix sont nettement plus élevés.

Au-delà du seul effet prix, les métropoles enregistrent également un volume de transactions nettement supérieur à celui des zones non métropolitaines : plus de 30 % des mutations y sont réalisées, en particulier dans les régions les plus dynamiques. Ces marchés attirent par ailleurs des ménages disposant de capacités financières plus importantes, comme le suggèrent la surreprésentation des cadres et les niveaux de revenus médians.

<sup>5</sup> Les collectivités locales en chiffres 2025, chapitre 4 DGCL

**Graphique 4. Répartition des DMTO (€/habitant) selon le type de département en 2024**



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

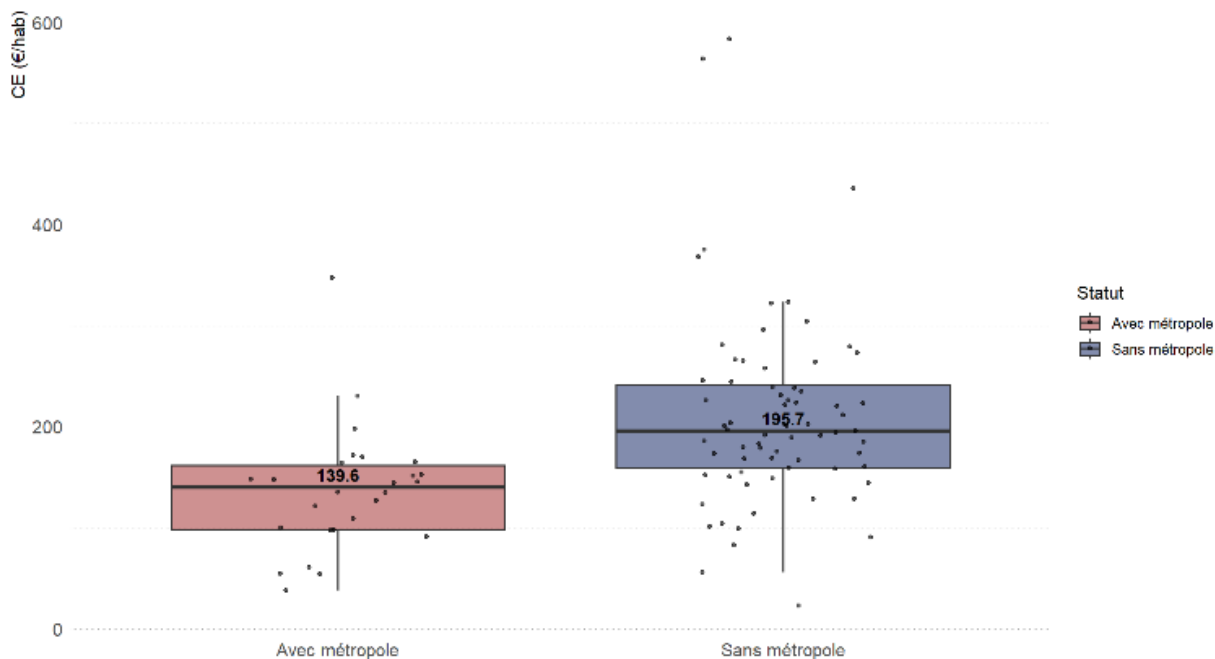
Dans ce contexte, les départements dotés d'une métropole bénéficient d'un marché immobilier plus dynamique et concentrent une part plus importante des recettes (DMTO). Ils perçoivent ainsi en moyenne 151,2 €/habitant, contre 113,2 €/habitant dans les autres départements (graphique 4).

### **Les concours de l'Etat davantage orientés vers les départements sans métropole**

A l'inverse, rapportés à la population, les concours financiers de l'État (DGF, autres dotations, péréquations et compensations fiscales) tendent à être plus élevés dans les départements sans métropole, car une partie importante des dotations nationales vise à soutenir les territoires ruraux ou à faible potentiel fiscal. Les mécanismes de péréquation inclus dans

la DGF et assis sur le potentiel financier - à l'instar de la dotation de péréquation urbaine ou la dotation de fonctionnement minimale - ou encore le fonds national de péréquation des DMTO renforcent cet effet, en orientant les crédits vers les collectivités considérées comme les plus fragiles. Ce cadre institutionnel explique que, malgré une population souvent plus réduite, ces départements perçoivent en moyenne davantage de concours financiers de l'Etat par habitant (195,7 euros par habitant pour les départements sans métropole contre 139,6 pour ceux pourvus d'une métropole en 2024 (graphique 5).

**Graphique 5. Répartition des concours de l'Etat selon le type de département (€/habitant)**



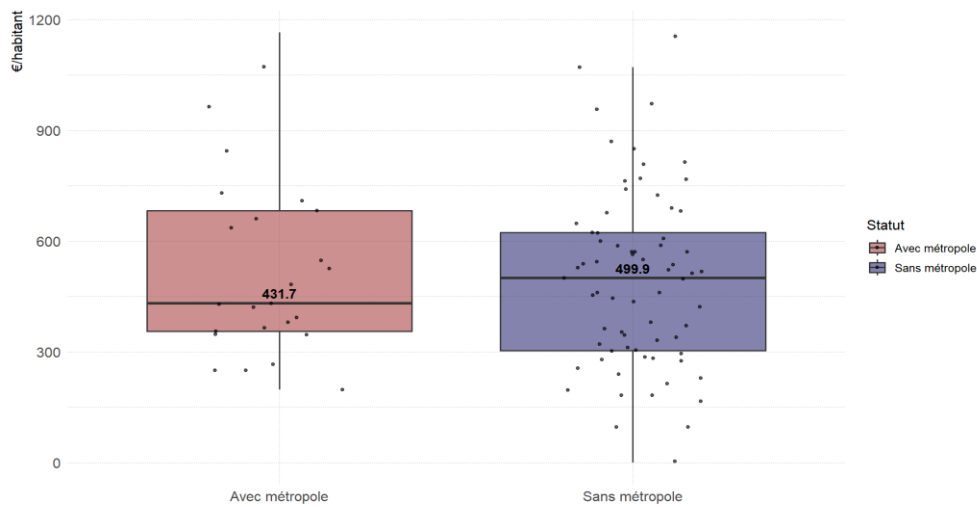
Source : DGCL. Données DGFIIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

### Une dette plus faible dans les départements avec métropole

Malgré des volumes budgétaires par habitant plus faibles, les départements dotés d'une métropole présentent un niveau d'endettement nettement inférieur à celui des autres départements. Leur

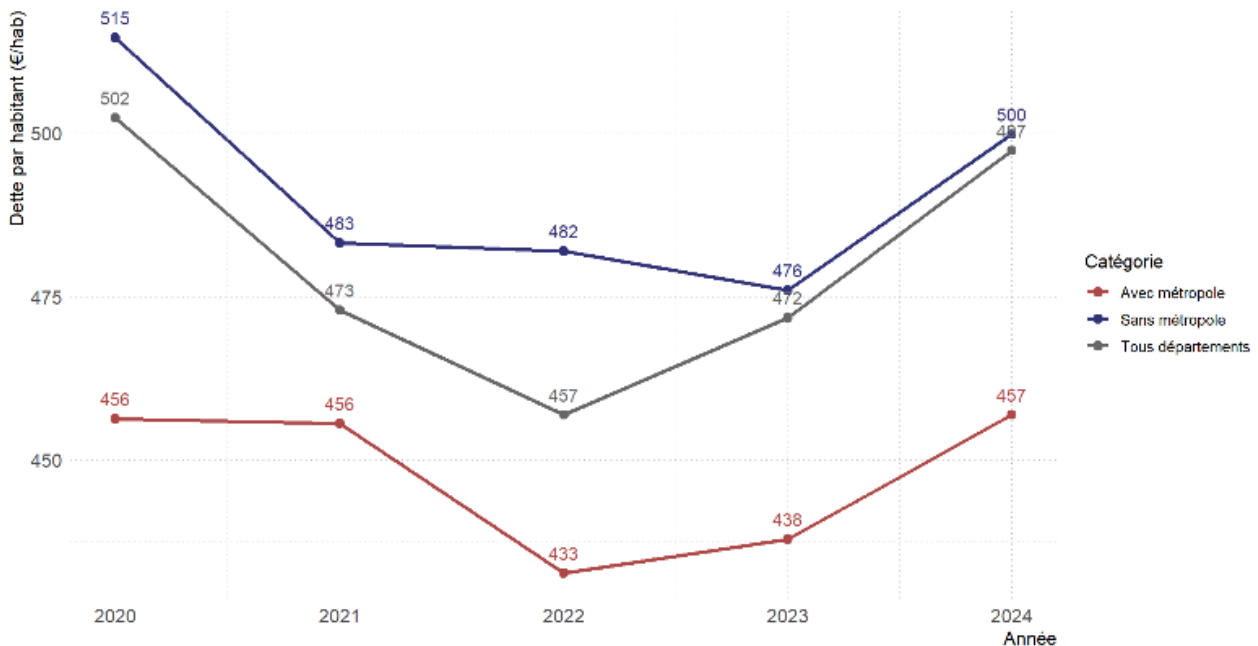
dette moyenne s'établit à 456,9 euros par habitant, contre 499,9 euros dans les départements dépourvus de métropole, soit un écart de 8,6 % (graphique 6). Cet écart tend toutefois à se réduire puisqu'en 2020, il s'élevait à 59 euros par habitant (soit 11,5%), contre 43 en 2024 (graphique 7).

**Graphique 6. Dette par habitant (€/hab, 2024)**



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles. Hors Paris.

**Graphique 7. Evolution de la dette par habitant**



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

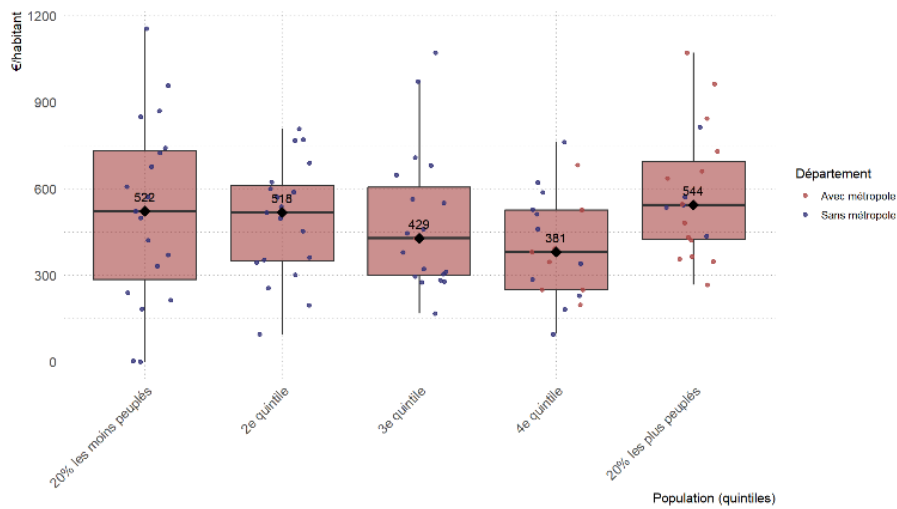
### Les collectivités moins peuplées sont plus endettées

En regroupant les départements par quintiles<sup>6</sup> de population, il apparaît que les moins peuplés ont un endettement par habitant plus élevé, à

l'exception des 20% les plus peuplés qui regroupent une grande majorité de métropoles, dont l'endettement (544 € par habitant) dépasse celui des autres, qui varie de 522 à 381 € par habitant (graphique 8).

<sup>6</sup> Les quintiles sont les quatre valeurs seuils qui permettent de diviser une série statistique en cinq groupes ayant le même nombre d'observations (c'est-à-dire de départements dans le cas présent).

**Graphique 8. Dette par quintile de population (€/habitant, 2024)**



Source : DGCL. Données DGFI, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles. Hors Paris.

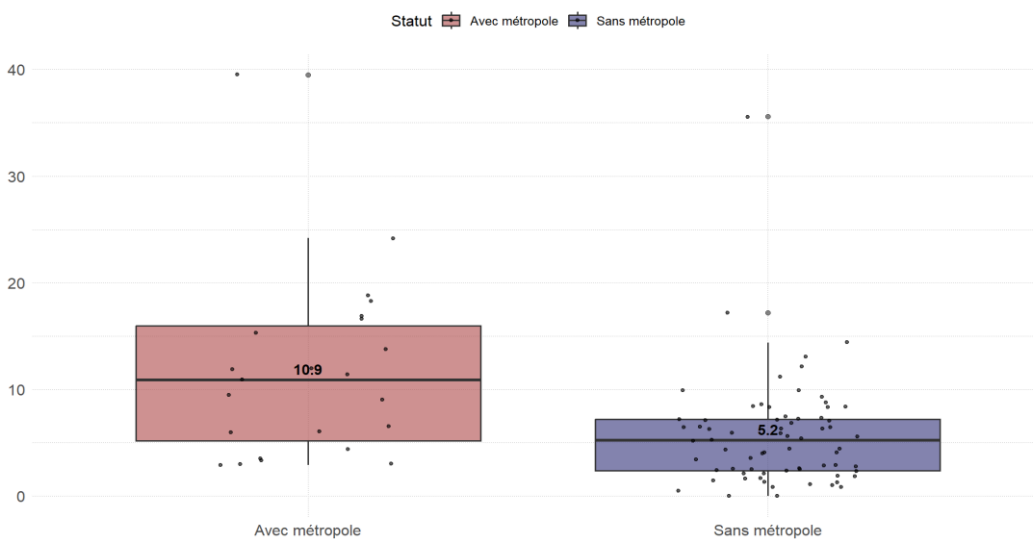
**En résulte un délai de désendettement supérieur des départements avec métropole**

En parallèle d'un endettement plus marqué dans les départements dépourvus de métropole, l'épargne brute y ressort toutefois à un niveau nettement supérieur (96,5 € par habitant contre 57,2 € par habitant). Cette différence s'explique principalement par des recettes de fonctionnement plus élevées (1 187,1 euros par

habitant, contre 1 061,4 dans les départements avec métropole), alors que les dépenses demeurent plus proches (1 087,2 contre 1013,3 euros par habitant).

Dans les départements dépourvus de métropole, le délai de désendettement est ainsi plus court : 5,2 années contre 10,9 années dans ceux dotés d'une métropole (graphique 9).

**Graphique 9. Délai de désendettement (2024)**



Source : DGCL. Données DGFI, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles.

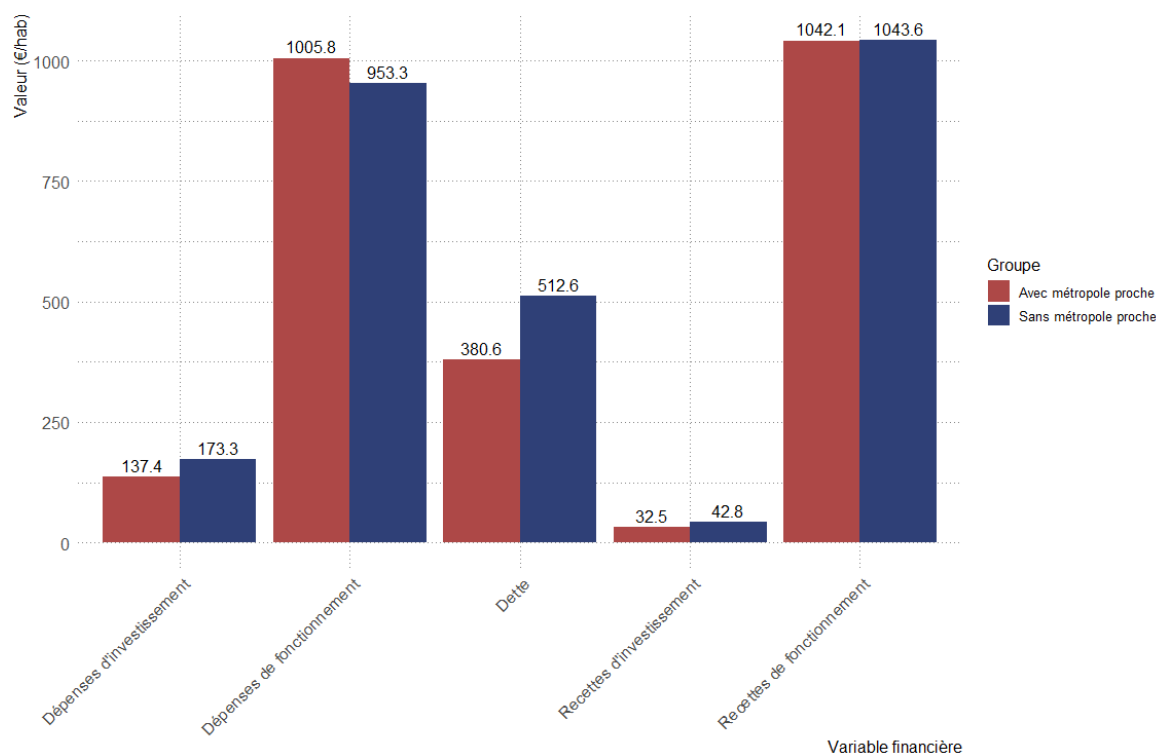
En raison de valeurs extrêmes et afin de préserver la lisibilité du graphique, les départements de la Gironde, de l'Hérault, de la Seine-Saint-Denis et du Pas-de-Calais ne sont pas affichés.

## Départements proches : des profils équivalents pour des finances similaires

Certains départements dotés d'une métropole présentent des caractéristiques sociodémographiques comparables à celles de départements sans métropole (voir encadré méthodologique). Au sein de ce sous-ensemble, les dépenses de fonctionnement demeurent légèrement plus élevées dans les départements sans métropole, atteignant 1 005,8 euros par habitant contre 953,3 euros pour les départements avec métropole. En revanche, les

recettes de fonctionnement sont équivalentes entre les deux groupes, à l'euro près (graphique 10). En montants, la structure financière reste globalement proche, avec des écarts de quelques centaines de millions d'euros pour les dépenses et recettes de fonctionnement, sur des volumes totaux compris entre 4,5 et 5,1 milliards d'euros.

Graphique 10. Médiane des indicateurs financiers des départements proches (€/habitant, 2024)

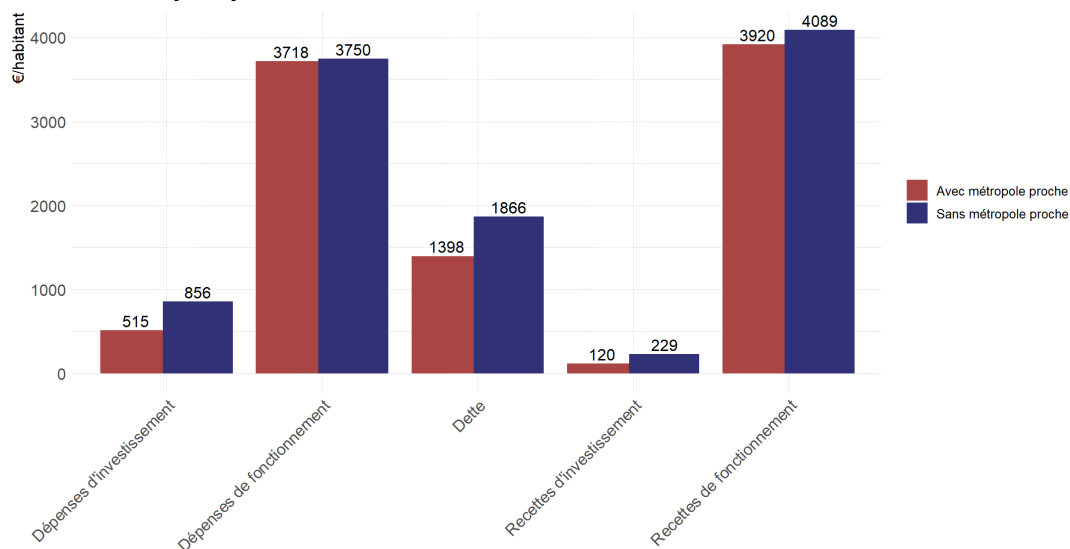


Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Les écarts sont plus marqués en matière d'investissement. Les dépenses d'investissement hors remboursements (DIHR) sont plus élevées dans les départements sans métropole (173,3 euros par habitant contre 137,4 euros). Ces derniers disposent également de recettes d'investissement supérieures (42,8 euros par

habitant, contre 32,5 euros). Les différences relatives sont ainsi nettement plus prononcées que pour le fonctionnement : +24 % pour les dépenses d'investissement, +67 % pour les recettes d'investissement et +16 % pour la dette (graphique 11).

**Graphique 11. Somme des indicateurs financiers (M€, 2024)**



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

### Encadré méthodologique

- Sélection des départements avec métropole

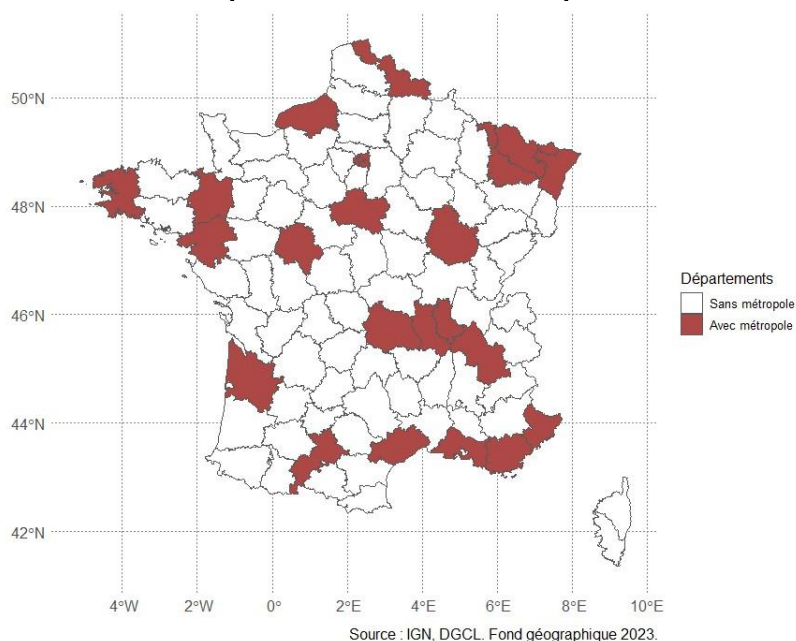
Au-delà des 21 départements identifiés comme comprenant une métropole au sens de la loi MAPTAM, sont également intégrés la ville de Paris et les départements des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94), dont la totalité des communes relève de la Métropole du Grand Paris. À l'inverse, les départements du Val-d'Oise (95) et de l'Essonne (91), dont seules quelques communes appartiennent à cette métropole, sont exclus du périmètre et considérés comme des départements sans métropole.

Bien qu'elle dispose d'un statut particulier, la Métropole de Lyon, est incluse dans les métropoles. Le département du Rhône et la métropole de Lyon sont ainsi intégrés au groupe des départements avec métropole, compte tenu de la forte proximité de leurs structures financières et des caractéristiques de leur population.

- Sélection des 14 départements aux profils sociodémographiques similaires

Pour isoler l'effet spécifique de la présence d'une métropole, l'analyse compare deux groupes de 7 départements présentant des caractéristiques démographiques et territoriales proches. Deux critères ont guidé la sélection : la population et le taux d'urbanisation. Alors que les départements avec métropole comptent en moyenne 1,26 million d'habitants (contre 521 000 pour les autres) et un taux d'urbanisation de 71 % (contre 50 %), ont été retenus des départements dont les valeurs se situent à des niveaux intermédiaires, autour de 680 000 habitants et 55 % d'urbanisation. Le détail des départements sélectionnés se trouve dans le tableau 4.

## Carte 1. Les départements avec métropole en France



Note : Les métropoles sont entendues ici au sens de la loi MAPTAM. La Métropole de Lyon a également été intégrée au périmètre de l'étude.

### Tableau 1. Tableau récapitulatif des métropoles en France en 2024

N°dép	Département	Métropole	Pop. dép.	Pop. métro.	Part pop. (%)	Évol. part pop 2018-2024 (%)	Part emploi (%)
6	Alpes Maritimes	Métropole Nice Côte d'Azur	1 117 561	565 867	50.6	1.0	50.5
13	Bouches du Rhône	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	2 107 290	1 906 738	90.5	0.1	93.2
21	Côte d'Or	Dijon Métropole	554 549	262 311	47.3	0.4	47.9
29	Finistère	Brest Métropole	947 323	216 077	22.8	0.0	23.8
31	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	1 465 459	828 373	56.5	0.1	58.4
33	Gironde	Bordeaux Métropole	1 683 539	842 622	50.1	0.3	52.3
34	Hérault	Montpellier Méditerranée Métropole	1 219 450	513 734	42.1	0.7	45.0
35	Ille et Vilaine	Rennes Métropole	1 165 236	476 936	40.9	0.5	43.3
37	Indre et Loire	Tours Métropole Val de Loire	624 289	302 825	48.5	0.1	48.6
38	Isère	Grenoble-Alpes-Métropole	1 336 040	455 590	34.1	-0.2	34.8
42	Loire	Saint-Etienne Métropole	778 163	411 009	52.8	-0.2	51.7
44	Loire Atlantique	Nantes Métropole	1 474 921	689 424	46.7	-0.1	48.0
45	Loiret	Orléans Métropole	704 195	297 846	42.3	0.4	43.3
54	Meurthe et Moselle	Métropole du Grand Nancy	743 397	261 643	35.2	0.1	34.4
57	Moselle	Metz Métropole	1 071 858	232 797	21.7	0.5	22.0
59	Nord	Métropole Européenne de Lille	2 658 286	1 198 654	45.1	0.4	47.0
63	Puy de Dôme	Clermont Auvergne Métropole	676 571	301 376	44.5	0.0	44.5
67	Bas Rhin	Eurométropole de Strasbourg	1 168 602	520 036	44.5	0.5	43.6
75	Paris	Métropole du Grand Paris	7 152 537	7 152 537	100.0	0.0	NA
76	Seine Maritime	Métropole Rouen Normandie	1 294 886	504 301	38.9	0.3	39.9
83	Var	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	1 101 616	453 407	41.2	-0.2	40.5

Note : Les métropoles sont entendues ici au sens de la loi MAPTAM. La Métropole de Lyon a également été intégrée au périmètre de l'étude.

**Tableau 2. Les finances des départements en 2024(€/habitant)**

AGREGAT	Départements sans métropole	Départements avec métropole	dont Métropoles	dont Métropole de Lyon	dont département du Rhône
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>1087.2</b>	<b>1013.0</b>	<b>621.8</b>	<b>1592.9</b>	<b>897.0</b>
Achats et charges externes	74.0	62.4	170.4	185.1	76.4
Frais de personnel	251.3	203.0	257.7	314.7	211.6
Charges financières	11.7	11.9	25.5	30.1	30.2
Dépenses d'intervention	713.8	696.0	160.8	1026.5	569.6
Autres dépenses de fonctionnement	11.1	9.9	16.3	36.5	9.1
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1187.1</b>	<b>1059.7</b>	<b>778.9</b>	<b>1772.7</b>	<b>939.8</b>
Impôts et taxes	813.9	763.7	448.4	1123.7	477.6
Concours de l'État	195.7	135.2	165.6	347.6	145.5
Subventions reçues et participations	119.1	102.3	24.6	125.9	241.9
Ventes de biens et services	8.3	7.4	85.0	88.7	16.4
Autres recettes de fonctionnement	34.0	32.4	30.4	86.7	58.3
Épargne brute (3) = (2)-(1)	96.5	57.1	189.5	179.8	42.8
Épargne nette = (3)-(8)	45.6	2.4	91.8	53.3	-12.4
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>207.0</b>	<b>160.9</b>	<b>342.6</b>	<b>414.1</b>	<b>179.1</b>
Dépenses d'équipement	135.4	96.1	238.7	269.8	149.8
Subventions d'équipement versées	59.5	45.0	74.1	94.1	27.2
Autres dépenses d'investissement	3.0	1.4	25.2	50.3	2.0
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>54.7</b>	<b>34.7</b>	<b>129.5</b>	<b>144.2</b>	<b>48.0</b>
FCTVA	19.9	13.8	30.1	21.5	14.4
Dotations et subventions d'investissement	29.3	17.8	69.9	61.0	10.1
Autres recettes d'investissement	4.4	3.1	23.1	61.7	23.6
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>1284.3</b>	<b>1174.2</b>	<b>941.5</b>	<b>2007.0</b>	<b>1076.1</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>1243.4</b>	<b>1097.8</b>	<b>911.1</b>	<b>1916.9</b>	<b>987.8</b>
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-41.9	-48.4	-40.3	-90.2	-88.2
Remboursements de dette (8)	54.4	41.3	76.0	126.5	55.2
Emprunts (9)	59.0	72.1	113.7	259.9	104.3
Flux net de dette =(9)-(8)	2.0	25.6	43.6	133.4	49.1
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>1317.5</b>	<b>1222.5</b>	<b>1009.7</b>	<b>2133.5</b>	<b>1131.2</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>1309.3</b>	<b>1166.1</b>	<b>1064.4</b>	<b>2176.8</b>	<b>1092.1</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-32.4	-25.4	9.5	43.3	-39.1
CVAE	0.0	19.3	0.0	89.3	-42.2
CVAE historique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette au 31 décembre (12)	499.9	429.2	929.3	1164.3	708.9

Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Tableau 3. Les dépenses par fonction des départements en 2024 (€/habitant)**

FONCTIONS	Départements sans métropole	Départements avec métropole	dont Métropole de Lyon	dont département du Rhône
<b>Services généraux</b>	<b>94,5</b>	<b>83,9</b>	<b>214,5</b>	<b>108,8</b>
Opérations non ventilables	12,9	18,2	91,8	30,9
Administration générale	70,8	57,4	113,7	74,9
Conseils, assemblée locale	4,6	3,1	3,7	2,6
Coopération décentralisée et actions internationales	1,6	1,1	5,3	0,4
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>48,9</b>	<b>41,6</b>	<b>92,9</b>	<b>51,9</b>
Incendie et secours	48,9	41,6	92,6	51,7
Autres sécurité	0,1	0,1	0,3	0,2
<b>Enseignement, formation et apprentissage</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>54,7</b>	<b>56,8</b>
Services communs (enseignement)	3,7	2,6		2,1
Enseignement du premier degré	0	0	0	
Enseignement du second degré	49,6	51,1	53,9	54,7
Enseignement supérieur, professionnel et continu	0,7	0,1	0,7	
Autres services annexes de l'enseignement	1	0,9	0	
<b>Culture, vie sociale, sport et jeunesse</b>	<b>25,2</b>	<b>20,6</b>	<b>35,2</b>	<b>22</b>
Services communs et vie sociale	7,2	3,9	1,7	1,5
Culture	12	9,6	30,1	19
Sports	3,9	3,1	3,1	1,5
Jeunesse et loisirs	0,9	1	0,3	
<b>Santé, action sociale</b>	<b>728,2</b>	<b>706,9</b>	<b>794,5</b>	<b>572,2</b>
Santé	12,4	12,3	32	18,1
Action sociale (hors APA et RSA)	439,4	424,5	456,9	377,9
dont : services communs action sociale	51,9	44	53,8	15
: famille et enfance	172,4	158,3	170,6	133,2
: personnes âgées	42,7	35,6	27,2	39,4
: personnes handicapées	166,9	170,6	187,7	175,2
: autres interventions sociales	7,3	7,3	17,5	15,1
Personnes dépendantes (APA)	123,7	107,6	89,5	94,2
dont : services communs APA	1,7	2,1	0	0
: à domicile	70,6	65,8	51,1	53,3
: versée aux bénéficiaires en établissement	2,7	1,4	6,8	7
: versée aux établissements	46,4	41,1	31,6	33,9
RSA et RMI	158,7	163,8	216,1	81,9
dont : RSA-insertion sociale	1,3	1,5	0,1	2,8
: RSA-insertion professionnelle	7,7	7,2	20,2	5,1
: RSA-allocations	145,9	151,3	192,6	72,6
: RSA-autres	4,1	4	3,3	1,4
<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>5,6</b>	<b>2,5</b>	<b>64,7</b>	<b>2,4</b>
Services communs et sécurité	2	0,9	12,2	1,2
Aménagement des territoires	1,9	1,2	39,3	1,1
Habitat	0,7	0,3	13,1	0,1
<b>Environnement</b>	<b>6,4</b>	<b>5,4</b>	<b>118,3</b>	<b>3,7</b>
Services communs et actions transversales	2,9	3,1	21,1	0,2
Actions en matière de déchets et propreté urbaine	0,1	0	69	
Actions en matière de gestion des eaux	0,7	0,5	18,7	1,1
Autres actions environnementales	1,3	1,5	9,5	2,3
<b>Transports, routes et voiries</b>	<b>53</b>	<b>32,5</b>	<b>215,3</b>	<b>56,8</b>
Services communs (transports)	7,8	2,5	4	5,3
Transports scolaires	5,2	7	8	6,4
Transports publics (hors scolaire)	0,2	1,3	120,4	0,7
Routes et voiries	33,8	19,6	79,5	44,4
dont : voirie départementale	31,6	11,5		42,2
: autres services	0,9	0,9	79,5	2,2
Infrastructures de transport (gares, ports etc.)	0,7	0,9	3,4	
<b>Action économique</b>	<b>13</b>	<b>7,2</b>	<b>22,9</b>	<b>7,9</b>
Services communs (y compris R & D)	3	1,1	16,3	1,5
Agriculture, pêche et agro-alimentaire	3,2	2	0,4	4,6
Industrie, commerce et artisanat	0,1	0	1,5	
Développement touristique	4,5	2,6	4,7	1,9

Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

**Tableau 4. Les départements aux profils sociodémographiques proches**

Sans métropole			Avec métropole		
Ain (01)	673 801	49,9%	Côte d'Or (21)	546 936	54,8%
Calvados (14)	711 381	56,6%	Finistère (29)	942 234	49,0%
Charente-Maritime (17)	671 563	44,5%	Indre-et-Loire (37)	624 315	60,8%
Doubs (25)	558 880	55,7%	Loire (42)	782 608	69,3%
Gard (30)	765 051	65,0%	Loiret (45)	696 792	63,2%
Marne (51)	578 058	57,7%	Meurthe-et-Moselle (54)	744 205	70,0%
Pyrénées-Orientales (64)	706 060	62,3%	Puy-de-Dôme (63)	676 340	58,5%

**Pour en savoir plus :**

BIS 190 – Les droits de mutation à titre onéreux des départements en 2023, novembre 2024

BIS 200 – Les finances des collectivités locales 2024, septembre 2025

L'ensemble des études sont disponibles sur le portail des collectivités locales :

[www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

---

**Ministère chargé des collectivités territoriales**

**Direction Générale des Collectivités Locales**

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN